



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT

AVIS est par les présentes, donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Bromont préparé par la firme d'évaluateurs agréés Jean-Pierre Cadrin et Associés pour l'année 2016, sera en vigueur pour son troisième exercice financier et a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2015 au 88, boulevard de Bromont, toute personne pouvant se présenter pour en prendre connaissance durant les heures d'affaires habituelles.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la Ville de Bromont à l'adresse suivante : www.bromont.com.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Hôtel de Ville de Bromont
A/S M^e Joanne Skelling, greffière
88, Boul. de Bromont
Bromont, Québec J2L 1A1

- être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée du montant prescrit par le règlement de tarification numéro 1015-2014 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Bromont, ce 16^e jour de septembre 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA